

Compte-rendu de la réunion publique

Projet de centrale solaire au sol à Courtenay (38)

Réunion le : mercredi 1^{er} mars 2023 à la mairie de Courtenay, salle des fêtes 18h30

Présents

M. Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de Courtenay.

Mme Séverine BARBUT 2^{ème} Adjointe.

M. Denis CUVILLIER commissaire enquêteur.

Mme Marie-Bérénice LACORE, Mme Amandine LACROIX et M. Clément TASCA, représentants de VALECO.

Environ une vingtaine de participants de la commune de Courtenay dont les riverains

Ordre du jour

Présentation de l'organisation de la réunion par M. le Maire.

Intervention du commissaire enquêteur sur le rôle et les objectifs de la réunion publique en vue de l'enquête publique.

Présentation de la société VALECO et du projet envisagé sur la commune de Courtenay.

Prise de parole des riverains pour faire part de leurs questionnements et de leur opinion sur le projet.

Conclusion de la réunion par M. le Maire.

Éléments de discussion

VALECO explique que le choix de leurs projets se porte sur des sites dégradés en fin d'exploitation et que la commune de Courtenay présente une ancienne carrière dont aucune remise en état agricole n'est prévue. En 2011, il y a eu un arrêté préfectoral qui définissait ce terrain comme étant une plateforme technique « installation-stockages-pistes ».

Le CE demande que l'arrêté de fin d'exploitation de la carrière soit mis sur le site de l'enquête publique.

Pourtant, selon une riveraine résidant en face de ce terrain, à cette époque, il y avait non seulement du stockage mais aussi de l'activité liée à de la transformation. Le maire a déclaré qu'un arrêté concernant un lieu de stockage n'était pas incompatible avec une activité de transformation.

Un autre riverain habitant non loin de la zone de projet a déclaré qu'il avait été chasseur et qu'en somme il connaissait bien cette ancienne carrière. Ainsi, il espère qu'il y aura moins de bruit créé par ce projet de parc photovoltaïque qu'il n'y en avait avant.

Questions

Comment se fera le raccordement du parc au réseau électrique ? VALECO précise que le raccordement sera fait en souterrain par ENEDIS. Ce dernier gère les procédures et les travaux de cette partie.

Combien de temps durent les travaux pour une telle installation ? VALECO estime la durée des travaux à 5 mois.

Comment s'organisent les prestations de services pour les travaux de construction du parc solaire ? Vous recrutez des étrangers ? VALECO précise que pour faire les pistes, ils font appel à des prestataires locaux et en ce qui concerne la réalisation des structures, ça peut être des entreprises Françaises ou étrangères

Est-ce que les ouvriers travaillent tous les jours ? VALECO précise qu'en principe les prestataires travaillent du lundi au vendredi, mais s'ils sont amenés à travailler le week-end, ce sera uniquement le samedi matin.

Quelles sont leurs horaires de travail ? VALECO estime que le travail devrait commencer à partir de 8 h et se terminer au coucher du soleil.

Vu que le terrain est dénivelé, comment vont être faits les travaux ? VALECO précise qu'un aménagement a été fait par le carrier lors de sa remise en état du site, il est donc possible de faire les installations sans modifier le sol. Pour ce qui est des panneaux, les structures sont faites de pieux en acier enfoncés dans le sol, éventuellement sur fondation béton. Des essais d'arrachage sont systématiquement réalisés pour chaque projet.

La nappe phréatique n'est pas loin, est-ce qu'il y a un danger ? VALECO précise que cela a déjà été étudié lors de l'Etude d'Impact Environnementale, l'impact a été jugé très faible.

Délai de validation du permis de construire ? VALECO précise que c'est en général un mois après l'issue de l'enquête publique.

A quelle hauteur seront les panneaux solaires ? VALECO indique que les panneaux, au plus haut se situeront entre 2 mètres 50 et 3 mètres.

Si les panneaux font 2 mètres 50 de hauteur, les verrons-nous ? D'après VALECO les panneaux ne seront pas visibles depuis les habitations, car le sol est plus bas et il s'abaisse progressivement avec une pente qui a été estimée entre 10 et 12 %.

Est-ce qu'il y aura du bruit ? VALECO indique qu'il y aura du bruit, lorsque le battage des pieux sera réalisé. Cette phase du chantier se fera sur un mois et demi.

Est-ce que le bruit sera incessant ? VALECO estime que le bruit peut être incessant lors de cette période de battage.

La riveraine à l'origine de cette question assure qu'elle connaît une personne âgée qui habite tout près de l'ancienne carrière, que cette dernière va ainsi entendre ce bruit et qu'elle ne pourra plus aller sur son balcon

Les onduleurs feront-ils du bruit ? VALECO ne nie pas que les onduleurs feront du bruit. Ce sont les ventilateurs de refroidissement qui génèrent ce bruit. Ces dernières années la puissance des onduleurs a fortement augmenté, il y a donc moins d'onduleur sur site pour une même puissance de panneau d'avant cette évolution. VALECO explique qu'ils ont des plaintes sur le bruit généré par ces onduleurs sur un autre projet où il n'y a pas de distance entre les habitations et les onduleurs. Des études acoustiques ont donc été menées. Suite à ce retour d'expérience, VALECO préconise maintenant sur ses projets une zone tampon de 150 m entre les habitations et les onduleurs.

Une riveraine déclare que des proches à elle sont victimes de ce bruit à cause d'un projet photovoltaïque (SAULT BRENAT) et que l'entreprise d'énergies renouvelables à l'origine de ce projet ne fait rien. Elle ajoute que le son des onduleurs fait un bruit de bourdonnement.

Il y a une grande inquiétude de la part de quelques riverains qui estiment que de distancer géographiquement les onduleurs des habitations de 150 mètres peut ne pas être suffisant pour atténuer les nuisances sonores.

VALECO répond qu'il sera possible d'intégrer des caissons autour des onduleurs pour réduire le bruit généré par les onduleurs.

Le commissaire enquêteur se questionne sur l'origine cette mesure d'éloignement de 150 mètres entre les onduleurs et les habitations. VALECO répond que ce chiffre est issu d'un retour d'expérience de d'autres projets. Mais chaque situation est différente parce que les études acoustiques se basent sur le bruit ambiant présent avant le projet. En effet, selon l'article R. 1336-7 du code de la santé publique, l'émergence du bruit perçu par autrui (ici VALECO avec son projet) ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne.

Où est-ce que ce sera acté cette histoire d'onduleurs ? Il y a des retours des riverains qui déclarent qu'il y a trop de nuisances sonores provoquées par les onduleurs. VALECO précise qu'actuellement le but est de les éloigner des habitations. Et si la gêne du bruit est présente, des caissons pourraient être installés

Une riveraine s'est renseignée sur le sujet et a rencontré une personne d'une association environnementale qui a admis que les onduleurs faisaient du bruit et que ce bruit était continu.

Il y aura combien d'onduleurs pour le projet de Courtenay ? Valeco estime qu'il y en aura entre 10 et 15.

Certains riverains sont surpris par le manque de précision sur le nombre d'onduleurs et qu'un projet se doit d'être pointilleux sur ces détails. VALECO précise que le marché des onduleurs évolue rapidement et que les dates de réalisation du projet ne sont pas encore assez précises pour se projeter (il faut d'abord obtenir le Permis de Construire, puis le tarif d'achat auprès de l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie...)

Une riveraine déclare que 15 onduleurs font plus de bruit que 10. Ce qui lui pose un souci, c'est cette mesure d'éloignement de 150 mètres qu'elle estime injustifiée.

Un autre habitant assure qu'il vaudrait mieux installer 10 onduleurs quitte à avoir moins de panneaux photovoltaïques. VALECO explique qu'un projet de centrale solaire en-dessous de 4MW n'est pas viable pour eux.

Vous allez prendre Les onduleurs les moins cher je parie ? Non. Ce n'est pas dans notre intérêt chez VALECO.

Le commissaire enquêteur demande : « Quel est actuellement votre mode opératoire face au problème des onduleurs ? » VALECO explique qu'il faut d'abord construire la centrale solaire avec ses onduleurs avant de réaliser des études acoustiques. Ensuite, s'il y a des nuisances, des aménagements pour atténuer le bruit pourront être réalisés.

Quelle est la difficulté liée au fait de ne pas éloigner encore plus les onduleurs que seulement 150 mètres ? VALECO explique que cela peut induire des complications au niveau du câblage car ils devront être rallongés.

Un riverain a déclaré que des pompes d'irrigation avaient provoqué un bruit infernal dans un village et que la construction d'une butte avait atténué le bruit.

Dans quelle direction seront orientés les panneaux photovoltaïques ? VALECO indique qu'ils seront orientés vers le sud ,vers les champs, à l'opposé des habitations..

Quels aménagements sont prévus sur le terrain en dehors des panneaux photovoltaïques ? VALECO précise que cette partie ne sera pas exploitée et laissée libre au propriétaire.

Le maire déclare : « Je veux que pour les travaux, les camions viennent du sud, par l'ancienne entrée de la carrière, je ne veux pas qu'ils passent par Courtenay, parce qu'ils vont être nombreux pour amener du matériel. »

VALECO estime le nombre total de voyages camion à 8.600 en phase chantier qui accèderont à la plateforme par le nord, donc en dehors de la zone des riverains..

Est-ce que les onduleurs ont un effet sur la santé ? *Les ondes électro-magnétiques sont liées à la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques. Les onduleurs fonctionnent uniquement la journée mais pas la nuit, sauf exception en été où il peut arriver que le ventilateur de refroidissement des onduleurs fonctionne la nuit à cause des fortes températures. Les ondes électro-magnétiques produites par les onduleurs sont du même ordre de grandeur que ce que produit un téléviseur ou un ordinateur.*

Le Maire demande : « *Lorsqu'on achète un téléphone, on nous fournit des données techniques comme les informations sur le rayonnement, est-ce que ce sera pareil pour les onduleurs ?* » *Oui.*

VALECO ajoute que le nombre d'onduleurs nécessaires pour ce projet ne dépassera pas le seuil réglementaire des ondes électro-magnétiques.

Le commissaire enquêteur demande : « *Pouvez-vous nous expliquer plus en détail comment fonctionne la Commission de Régulation de l'Energie ?* » *L'appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie a été créé par l'Etat au début pour subventionner le développement des projets photovoltaïques. VALECO postule à l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie pour obtenir un tarif d'achat, bloqué sur 20 ans. VALECO est ainsi indépendant des fluctuations des prix du marché de l'électricité. L'objectif pour VALECO est de candidater en proposant un tarif d'achat pas trop élevé. Si VALECO n'est pas lauréat, il est possible de postuler à un prochain Appel d'Offre ou d'abandonner le projet. Il existe des plafonds pour le tarif d'achat, il ne vaut mieux pas être trop élevé car sinon d'autres sociétés de projets photovoltaïques seront lauréats à un prix proposé plus bas. Ça n'impacte pas le projet de Courtenay.*

Quelle sera la fréquence de nettoyage des panneaux photovoltaïques ? *Par expérience, VALECO nettoie ses panneaux tous les deux ans.*

Est-ce qu'il y aura un grillage ? *VALECO indique qu'il y aura une clôture côté intérieur de 2 m.*

Certains riverains pensent que le maire n'est pas le maire de tout le monde dans la commune et il répond qu'il vit avec les problématiques de son temps.

Quel est le délai qui sera nécessaire pour permettre la mise en place des caissons si l'éloignement des 150 mètres n'est pas suffisant ? *VALECO ne peut pas donner de délai précis (manque de retour d'expérience), mais ça sera probablement assez rapide, de l'ordre de quelques mois. L'information peut être donnée.*

Pourquoi ne mettez-vous pas des caissons dès le début des travaux ? *VALECO explique qu'ils attendent déjà de voir si la mesure d'éloignement de 150 mètres est suffisante. Si cette mesure est insuffisante, alors l'installation de caissons pourra être étudiée.*

Conclusion de M. le Maire :

Lors du mandat précédent, l'ancien Maire avait été démarché par la société VALECO. Il avait trouvé le projet intéressant, sauf qu'il ne pouvait pas s'engager seul étant donné qu'ils étaient 15 à pouvoir émettre un avis. La plupart des gens se sentent concernés par les enjeux écologiques, énergétiques et environnementaux actuels mais très peu sont prêts à s'investir concrètement.

Aujourd'hui, on voit des panneaux photovoltaïques de partout, moi-même j'en possède chez moi et ils ne font pas de bruit. Après il faut savoir que je n'ai pas autant de panneaux photovoltaïques que pour un parc solaire. Je ne regrette pas mon investissement, je revends mon électricité 6 fois plus cher que je la paye. Je suis gagnant sur le plan financier.

Si personne ne fait rien, on ne pourra pas atteindre les objectifs nationaux. La commune n'a rien à gagner de ce projet car c'est un terrain privé. La réunion publique n'était pas obligatoire ce soir, mais elle a été tout de même importante. Le but de cette réunion était d'effacer les idées reçues du photovoltaïque.

Ce qui ressort de cette réunion, c'est la crainte des nuisances , la carrière précédente a « pourri » la vie des riverains. Je ne laisserai pas de futurs projets apporter plus de problèmes qu'il n'y en a déjà eu. Je pense que VALECO a compris le message des riverains. Une étude environnementale longue de 250 pages a été réalisée par VALECO.

Un des participants conclut « Cette réunion est un bon début ».